

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Délibération n°2026.04.102

Débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et la communauté d'agglomération

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 24 avril 2026

Secrétaire de Séance: Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **70**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Sarah AMRANI, Brigitte BANIZETTE, Jean-Luc BEURCQ, Eric BIOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Thierry BOUILLEAU, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Jean-Christophe CARDAILLAC, Stéphane CHAPEAU, Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS, Guillaume CHUPIN, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Gérard DESAPHY, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Jérôme GRIMAL, Rémi HUMBERT, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Sandrine JOUINEAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Annie MARAIS, Annie MARC, Stéphanie MARCHAND, Patrick MARDIKIAN, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Mathilde MINAUD, Pascal MONIER, Philippe MONJARRET, Bénédicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Coralie PASQUIER, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Calixte ROCHETEAU, Damien RONDEAU, Hugo ROUGIER, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK, Maryline VINET, Lucy VIOLIN, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aurélie ZADRA, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Fadila BOUTAYEB à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Frédéric CROS à Gérard DESAPHY, Magali SAINT HILAIRE à Laurent DUGUE, Zalissa ZOUNGRANA à Elise VOUVET,

Excusé(s): Jean-Claude COURARI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260430-2026_04_102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026
Publication : 06/05/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.04.102**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

DEBAT SUR L'ELABORATION D'UN PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LES COMMUNES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Instauré par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et codifiée à l'article L.5211-11-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le pacte de gouvernance est un document cadre visant à définir les relations juridiques, financières et de fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et leurs communes membres.

Le contenu du pacte de gouvernance peut définir :

- les modalités de travail du bureau de l'intercommunalité avec la conférence des maires sur les sujets intercommunaux,
- la création de groupes de travail, commissions spécialisées associant les élus municipaux et les acteurs locaux,
- les conventions de création et gestion de services ou équipements intercommunaux à une ou plusieurs communes, la création de conférences territorialisées,
- la délégation aux maires de certaines dépenses d'entretien courant et les modalités de l'autorité fonctionnelle des maires sur des services intercommunaux,
- les orientations en termes de mutualisation et les objectifs à poursuivre en matière de parité.
- ...et bien d'autres modalités de relations entre avec les acteurs territoriaux ou extra territoriaux, le contenu du pacte n'est pas limitatif, il est l'expression de la gouvernance.

L'adoption d'un pacte de gouvernance est également facultative. En revanche, si l'organe délibérant décide de son adoption, il devra être adopté dans un délai de 9 mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux. Au cours de ces 9 mois, les conseils municipaux des Communes membres doivent émettre un avis sur le projet de Pacte dans un délai de 2 mois suivant sa transmission.

Ce pacte de gouvernance est à penser en lien avec le projet de territoire, les compétences de l'EPCI et la définition de l'intérêt communautaire, le pacte fiscal et financier, le schéma de mutualisation et le conseil de développement. Il peut également être considéré comme un document évolutif dans le temps.

L'élaboration de ce pacte de gouvernance pourrait être animée et co-construit par un comité de pilotage dont la composition reste à définir, mais associant a minima des élus et des techniciens.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260430-2026_04_102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026
Publication 206/05/2026

Ce comité de pilotage serait chargé de faire des propositions de modalités de travail et devra statuer en priorité sur deux sujets indispensables au bon fonctionnement de la collectivité :

- Le fonctionnement de la conférence des maires et son articulation avec le bureau de l'intercommunalité
- La composition et le rôle des commissions spécialisées.

Le projet de pacte de gouvernance devra être soumis au conseil communautaire pour délibération, après avis des conseils municipaux.

Je vous propose

DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance à la suite d'un renouvellement généralisé des conseils municipaux des communes du territoire,

D'APPROUVER la décision d'élaborer un pacte de gouvernance.

Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260430-2026_04_102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026
Publication 306/05/2026